



**CMS**

## **2022 - Rapport National de la CMS**

**Date limite de soumission des rapports nationaux : 26 avril 2023**

**Période de référence : du février 2020 à avril 2023**

Les Parties sont encouragées à répondre à toutes les questions et sont également priées de fournir des réponses complètes, si nécessaire.

La Résolution 9.4 de la COP a demandé aux Secrétariats et aux Parties des Accords de la CMS de collaborer à la mise en œuvre et à l'harmonisation de la mise en œuvre des rapports en ligne. Le système de rapport en ligne (ORS) de la famille CMS a été mis en œuvre et utilisé avec succès par la CMS, l'AEWA, l'IOSEA et le MdE sur les requins en collaboration avec le PNUE-WCMC.

La décision 13.14 a demandé au Secrétariat de développer une proposition à soumettre à l'approbation de la 52ème réunion du Comité permanent (StC52) pour une révision du format des rapports nationaux à soumettre à la 14ème réunion de la Conférence des Parties et par la suite. Le nouveau format a été adopté par le StC52 en octobre 2021 et mis à disposition en tant que version hors ligne téléchargeable sur le site web de la CMS également en octobre 2021. Le format vise notamment à collecter des données et des informations relatives aux huit indicateurs adoptés par la COP12 dans le but d'évaluer la mise en œuvre du Plan stratégique pour les espèces migratrices 2015-2023.

Cette version en ligne du format suit strictement celle adoptée par la StC52. En outre, comme demandé par la StC52, elle intègre des informations pré-remplies, notamment dans les sections II et III, basées sur les données disponibles au Secrétariat. Cela inclut des listes d'espèces personnalisées par Partie. Veuillez noter que les listes comprennent des taxons au niveau des espèces provenant de la désagrégation des taxons inscrits à l'Annexe II à un niveau supérieur à celui des espèces. Veuillez examiner ces informations et les mettre à jour ou les modifier, si nécessaire.

Il a également été demandé au Secrétariat de développer et de produire plusieurs documents d'orientation pour accompagner tout format de rapport national révisé. Veuillez noter que des conseils ont été fournis pour un certain nombre de questions tout au long du rapport national, à la fois sous forme de conseils dans le texte et d'astuces (affichées via l'icône 'i' d'information). Comme demandé par différentes décisions de la COP13, des conseils supplémentaires sont également fournis dans des documents séparés sur la façon de rendre compte de la mise en œuvre des actions visant à traiter l'impact du changement climatique et du développement des infrastructures sur les espèces migratrices, les actions visant à traiter la connectivité dans la conservation des espèces migratrices, et les actions concernant les voies de migration.

Pour toute question, veuillez contacter M. Aydin Bahramlouian, responsable de l'information publique, [aydin.bahramlouian@un.org](mailto:aydin.bahramlouian@un.org).

AVIS : Avant de cliquer sur les liens hypertextes contenus dans ce questionnaire, veuillez continuer à appuyer sur la touche Ctrl de votre clavier pour ouvrir le lien dans un nouvel onglet.

RESSOURCES POUR LE RAPPORT NATIONAL DE LA CMS PROVENANT D'AUTRES PROCESSUS INTERGOUVERNEMENTAUX PERTINENTS

Convention/Accord/Processus

Source d'information

Convention sur la diversité biologique (CDB)

Rapports nationaux

Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)

Rapports annuels sur le commerce, Rapports annuels sur le commerce illégal, Rapports de mise en œuvre

Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau

Rapports nationaux, fiches d'information Ramsar

Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture(FAO)

Rapports des pays

Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD)

Rapports nationaux

Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF)

Rapports nationaux

Convention-cadre des Nations unies sur les changement climatiques (CCNUCC)

Communications nationales, rapports biennaux, rapports de mise à jour

Divers accords de la famille CMS et mémorandums d'entente ( MdE)

Rapports nationaux

Agenda 2030 pour le développement durable et les objectifs de développement durable

Rapports nationaux

Ces processus de rapport d'autres cadres intergouvernementaux pertinents sont des exemples de ressources d'information à utiliser pour remplir ce rapport national, ce qui peut aider à identifier et à renforcer les synergies entre ces processus. Cette liste n'est **pas** exhaustive. Il existe de nombreuses autres sources d'information qui peuvent également être pertinentes pour les espèces migratrices, leurs habitats et les systèmes de migration

## Synthèse générale des messages clés

**Dans votre pays, au cours de la période couverte par le présent rapport, que révèle ce rapport sur:**

### **CONSEIL :**

Cette section vous invite à résumer les aspects les plus importants de la mise en œuvre de la CMS dans votre pays et vos préoccupations majeures à propos de certaines aires.

Veuillez s'il-vous-plaît limiter ceux-ci à la période couverte par le présent rapport uniquement.

Vos réponses seront basées sur l'information contenue dans le corps du rapport : le but de cette section est de distiller l'information technique du rapport en plusieurs messages de « haut-niveau », à l'attention des dirigeants et d'un public plus large.

Veuillez être spécifique ou fournir des exemples spécifiques quand vous le pouvez, ex. « Une nouvelle loi sur la faune sauvage promulguée en 2018 a doublé les sanctions pour l'empoisonnement d'oiseaux sauvages » plutôt que « des lois renforcées » ; « Un manque de 50% dans le cofinancement du projet FEM sur les gazelles » plutôt que « manque de financement ».

Les aspects les plus réussis de la mise en œuvre de la Convention ? (Énumérez jusqu'à cinq éléments)

>>> - Soutenir un Projet de la restauration des paysages et le Programme de Reboisement "EWE BURUNDI URAMABAYE, EBU" ,

- Renforcer la protection des Aires protégées et habitat de la faune en équipant les écocardes,
- Continuer la mise en application du plan national de développement 2018-2027
- La mise en place d'une stratégie Nationale et plan d'action de la biodiversité.
- Continuer à soutenir les comités de suivi des Aires protégées.
- Projet d'ordonnance 770/452/du 06/05/2022 portant réglementation des droits d'usage des ressources biologiques dans Aires protégées et d'autres milieux naturels.

Les plus grandes difficultés dans la mise en œuvre de la Convention ? (Énumérez jusqu'à cinq éléments):

- >>> - Manque de soutien technique;
- Manque de soutien Financier;
- Manque de projet d'accord de la CMS pour répondre aux besoins en matière de la conservation;
- Changements Climatiques;
- Menaces des habitats.

Les principales priorités pour la mise en œuvre future de la Convention ? (Énumérez jusqu'à cinq éléments):

- >>> - Disponibiliser les moyens financiers pour appuyer certaines activités de restauration des zones dégradées;
- Renforcer les capacités des Techniciens en rapport des espèces migratrices;
- Evaluation à mi chemin de la mise en application des objectifs de CMS;
- Appuyer les activités d'inventaire des zones à protéger pour faciliter la connectivité des espèces animales.
- Appui à la mise en œuvre et au suivi des activités génératrices de revenus en intégrant la communauté locale et les Autochtones.

## **I. Information Administrative**

Nom de la Partie Contractante

>>> Burundi

Date d'entrée en vigueur de la Convention dans votre pays (JJMMAA)

>>> 01/07/2011

Territoires exclus de l'application de la Convention

>>> N/A

### **Compilateur de rapport**

Nom et titre

>>> Mr NTINESHWA Obed.

Nom complet de l'établissement

>>> Office Burundais pour la Protection de l'Environnement ( OBPE)

Téléphone

>>> +257 68300257

Courriel

>>> obed.ntineshwa@yahoo.fr

### **Point Focal National Officiel de la CMS**

Nom et titre du point focal officiel

>>> Mr NTINESHWA Obed

Nom complet de l'établissement

>>> L'Office Burundais pour la Protection de l'Environnement (OBPE)

Adresse Postale

>>> Bp 56 Gitega, Bp 2757 Bujumbura

Téléphone

>>> (+257)68300257/ (+257)22254255/ (+257)22403032

Courriel

>>> obed.ntineshwa@yahoo.fr

### **Représentant au Conseil Scientifique**

Nom et titre

>>> L'ancien Représentant au conseil scientifique n'est plus vivant, on attend la nomination de l'autre.

Nom complet de l'établissement

>>> N/A

Adresse Postale

>>> N/A

Téléphone

>>> N/A

Courriel

>>> N/A

## II. Adhésion/ratification des accords/MdE de la CMS

Veillez confirmer l'état de la participation de votre pays aux Accords/MdE suivants, et indiquer toute mise à jour ou correction requise:

*Please select only one option*

- Oui, les listes sont exactes et à jour  
 Non, mises à jour ou corrections requises

Mises à jour ou corrections:

>>>

Participation du pays aux Accords/MdE:

*Please select only one per line*

	État de l'aire de répartition, mais qui n'est pas Partie/Signataire	Non applicable (=n'est pas un État de l'aire de répartition)	Partie / Signataire
MdE sur le phragmite aquatique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
ACAP	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
ACCOBAMS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
AEWA	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
ASCOBANS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
MdE sur les tortues marines de la côte atlantique de l'Afrique	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
MdE sur les oiseaux de proie migrateurs en Afrique et en Eurasie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
MdE sur le cerf de Boukhara	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
MdE sur les dugongs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
EUROBATS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Accord sur les gorilles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
MdE sur les flamants des hautes Andes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
MdE sur les tortues marines IOSEA	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
MdE sur la population centre-européenne de la grande outarde	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
MdE sur le phoque moine de l'Atlantique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
MdE sur les cétacés des îles du Pacifique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
MdE sur l'oie des Andes à tête rousse	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
MdE sur l'antilope Saïga	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
MdE sur les requins	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
MdE sur la grue de Sibérie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
MdE sur le courlis à bec grêle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
MdE sur le cerf du sud andin	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

MdE sur les oiseaux de prairie d'Amérique du Sud	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Accord sur les phoques de la mer des Wadden	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
MdE sur l'éléphant d'Afrique occidentale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
MdE sur les lamantins et les petits cétacés d'Afrique occidentale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

### III. Espèces inscrites aux annexes de la convention

Veuillez confirmer que le fichier Excel lié ci-dessous identifie correctement les espèces de l'**Annexe I** pour lesquelles votre pays est un État de l'aire de répartition.

Veuillez télécharger ici la liste des espèces inscrites à l'Annexe I pour votre pays

**CONSEIL :**

L'Article I(1)(h) de la Convention définit dans quel cas un pays est un Pays de l'aire de répartition pour une espèce donnée, en faisant aussi référence à la définition d'« aire de répartition » de l'Article I(1)(h). Le dernier désigne toutes les aires qu'une espèce migratrice habite, temporairement ou pas, traverse ou survole à n'importe quel moment de sa route migratoire normale.

Il y a des cas où il est difficile de déterminer la route migratoire « normale » d'une espèce et, par exemple, de distinguer celle-ci de comportements aberrants ou erratiques. Conformément à la **Décision 13.140**, il a été demandé au Conseil scientifique d'élaborer une orientation pratique et des interprétations des termes "État de l'aire de répartition" et "erratique".. Entretemps, si vous hésitez, veuillez suivre l'interprétation qui selon vous sert au mieux les objectifs plus larges de la Convention. N'hésitez pas à consulter le Secrétariat à ce sujet.

Des remarques sur l'application de la Convention sur les Territoires d'Outre-mer/Régions Autonomes des Parties est disponible **ici**

Toutes les références sous le terme d'« espèces » doivent être entendues comme incluant les sous-espèces lorsqu'une Annexe de la Convention les précise ou lorsque le contexte l'exige ainsi.

*Please select only one option*

Oui, la liste est correcte (veuillez télécharger le fichier pour confirmation, et inclure tout commentaire concernant les espèces individuelles)

Non, des modifications sont nécessaires et elles sont précisées dans la version modifiée du fichier Excel fourni (dans le fichier, veuillez sélectionner toutes les espèces concernées, y compris la source d'informations appuyant le changement et veuillez télécharger le fichier modifié en cliquant sur le bouton).

Veuillez confirmer que le fichier Excel lié ci-dessous identifie correctement les espèces de l'**Annexe II** pour lesquelles le pays est un état de l'aire de répartition.

Veuillez télécharger **ici** la liste des espèces inscrites à l'Annexe II pour votre pays

**CONSEIL :** Veuillez considérer la boîte Conseil de la question III.1 à propos de l'interprétation des termes « État de l'aire de répartition ».

*Please select only one option*

Oui, le fichier est correct (veuillez télécharger le fichier pour confirmation, et inclure tout commentaire concernant les espèces individuelles)

Non, des modifications sont nécessaires et elles sont précisées dans la version modifiée du fichier Excel fourni (veuillez télécharger le fichier modifié en cliquant sur le bouton ci-dessous)

## IV. Interdiction légale de la prise d'espèces de l'Annexe I

Le prélèvement d'espèces de l'Annexe I est-il interdit par la législation nationale ou territoriale conformément à l'Article III(5) de la CMS ?

*Please select only one option*

- Oui pour toutes les espèces de l'Annexe I  
 Oui pour certaines espèces  
 Oui pour une partie du pays, ou un ou plusieurs territoires particuliers  
 Non

Veillez indiquer le(s) statut(s) juridique(s) concerné(s)

Veillez fournir des liens et identifier clairement la ou les statuts pertinents en indiquant le titre, la date, etc.  
>>> La loi No 1/17 du 10 Septembre 2011 portant réglementation du commerce de la faune et de flore sauvages menacés d'extinction .

**Dérogations:** Lorsque le prélèvement d'espèces inscrites à l'Annexe I **est** interdit par la législation nationale, des dérogations ont-elles été accordées à cette interdiction pendant la période de rapport?

*Please select only one option*

- Oui  
 Non

Si oui, veuillez indiquer les cas individuels et fournir des détails sur les circonstances, dans le fichier Excel lié ci-dessous, quelles espèces, quelles raisons parmi celles de l'Article III(5) (a) à (d) de la CMS justifient la dérogation, toute limitation temporelle ou spatiale applicable à cette dérogation et la nature des "circonstances extraordinaires" qui rendent cette dérogation nécessaire.

Veillez télécharger la liste des espèces ici, sélectionner toutes celles qui s'appliquent et télécharger le fichier modifié en utilisant le bouton pour pièces jointes ci-dessous.

### CONSEIL :

Les Parties sont invitées à fournir des informations spécifiques sur les cas où une exception a été accordée pendant la période de référence. Il ne s'agit pas d'informations sur les exceptions qui pourraient être théoriquement possibles ou sur les exceptions qui ont eu lieu avant la période de référence.

D'après l'Article III(5) de la Convention, des dérogations à une interdiction légale de prélèvement d'espèces inscrites à l'Annexe I peuvent se faire uniquement pour une (ou plusieurs) des raisons spécifiées dans les alinéas (a)-(d) de cet Article.

Pour toutes les espèces que vous ajoutez sur le tableau, vous devez identifier (dans la deuxième colonne du tableau du fichier Excel) au moins une de ces raisons, qui justifie la dérogation relative à cette espèce. Dans le cas où vous identifiez la raison (d) comme pertinente, veuillez expliquer (dans la troisième colonne) la nature de ces « circonstances extraordinaires » concernées.

Veillez donc s'il-vous-plait déclarer quelles sont les limites spécifiques obligatoires de temps et d'espace dans chacun des cas, en utilisant la troisième colonne ; et veuillez indiquer la date à laquelle chaque dérogation a été notifiée au Secrétariat conformément à l'Article III(7).

Veillez tenir compte des rapports de consultation soumis à la CITES qui peuvent être pertinents pour répondre à cette question.

Veillez indiquer dans le fichier Excel lié ci-dessous les espèces pour lesquelles la prise est interdite. Veuillez télécharger ici la liste des espèces, sélectionner tout ce qui s'applique et télécharger le fichier modifié à l'aide du bouton ci-dessous.

Veillez indiquer le(s) statut(s) juridique(s) concerné(s)

Veillez fournir des liens et identifier clairement la ou les statuts pertinents en indiquant le titre, la date, etc.  
>>>

**Dérogations:** Lorsque le prélèvement d'espèces inscrites à l'Annexe I est interdit par la législation nationale, des dérogations ont-elles été accordées à cette interdiction ?

*Please select only one option*

- Oui  
 Non

Si oui, veuillez indiquer, dans le fichier Excel jointlié ci-dessous, quelles espèces, quelles raisons parmi celles de l'Article III(5) (a) à (d) de la CMS justifient la dérogation, toute limitation temporelle ou spatiale applicable à cette dérogation et la nature des "circonstances extraordinaires" qui rendent cette dérogation nécessaire.

Veillez télécharger ici la liste des espèces, sélectionner tout ce qui s'applique et télécharger le fichier modifié à l'aide du bouton ci-dessous.

D'après l'Article III(5) de la Convention, des dérogations à une interdiction légale de prélèvement d'espèces inscrites à l'Annexe I peuvent se faire uniquement pour une (ou plusieurs) des raisons spécifiées dans les alinéas (a)-(d) de cet Article. Pour toutes les espèces que vous ajoutez sur ce tableau, vous devez donc identifier (dans la deuxième colonne du tableau du fichier Excel) au moins une de ces raisons, qui justifie la dérogation relative à cette espèce. Dans le cas où vous identifiez la raison (d) comme pertinente, veuillez expliquer (dans la troisième colonne) la nature de ces « circonstances extraordinaires » concernées.

D'après l'Article III(5), les dérogations accordées pour une des quatre raisons doivent également être « précises quant à leur contenu et limitées dans le temps et l'espace ». Veuillez donc s'il-vous-plait déclarer quelles sont les limites spécifiques obligatoires de temps et d'espace dans chacun des cas, en utilisant la troisième colonne ; et veuillez indiquer la date à laquelle chaque dérogation a été notifiée au Secrétariat conformément à l'Article III(7).

Lorsque le prélèvement de toutes les espèces inscrites à l'Annexe I n'est **pas** interdit et que les motifs des dérogations prévues à l'Article III(5) ne s'appliquent pas, des mesures sont-elles prises pour élaborer une nouvelle législation visant à interdire le prélèvement de toutes les espèces concernées ?

*Please select only one option*

- Oui  
 Non

Si oui, veuillez indiquer lequel des stades de développement suivants s'applique:

*Please select only one option*

- Législation à l'étude  
 Législation en cours d'élaboration  
 Rédaction complète de la législation et examen en vue de son adoption au cours de l'année

>>>

Other

>>>

Veuillez fournir des informations supplémentaires sur les circonstances

>>>

Veuillez indiquer dans le fichier Excel lié ci-dessous les espèces pour lesquelles la prise est interdite. Veuillez télécharger ici la liste des espèces, sélectionner tout ce qui s'applique et télécharger le fichier modifié à l'aide du bouton ci-dessous.

Veuillez indiquer le(s) statut(s) juridique(s) concerné(s)

>>>

Lorsque le prélèvement de toutes les espèces inscrites à l'Annexe I n'est **pas** interdit et que les motifs des dérogations prévues à l'Article III(5) ne s'appliquent pas, des mesures sont-elles prises pour élaborer une nouvelle législation visant à interdire le prélèvement de toutes les espèces concernées ?

*Please select only one option*

- Oui  
 Non

Si oui, veuillez indiquer lequel des stades de développement suivants s'applique:

*Please select only one option*

- Législation à l'étude  
 Législation en cours d'élaboration  
 Rédaction complète de la législation et examen en vue de son adoption au cours de l'année

>>>

Other

>>>

Veuillez fournir des informations supplémentaires sur les circonstances

>>>

Lorsque le prélèvement de toutes les espèces inscrites à l'Annexe I n'est **pas** interdit et que les motifs des dérogations prévues à l'Article III(5) ne s'appliquent pas, des mesures sont-elles prises pour élaborer une nouvelle législation visant à interdire le prélèvement de toutes les espèces concernées ?

*Please select only one option*

- Oui  
 Non

Veuillez indiquer lequel des stades de développement suivants s'applique:

*Please select only one option*

- Législation à l'étude
- Législation en cours d'élaboration
- Rédaction complète de la législation et examen en vue de son adoption au cours de l'année

>>>

Other

>>>

Veillez fournir des informations supplémentaires sur les circonstances

>>>

Y a-t-il des navires battant pavillon de votre pays qui procèdent de façon délibérée à des captures d'espèces inscrites à l'Annexe I en dehors des limites de juridiction nationale de votre pays?

*Please select only one option*

- Oui
- Non
- Inconnue

Veillez fournir des informations sur les circonstances de la capture, y compris, où cela est possible, tout plan futur concernant ces captures.

>>>

## V. Sensibilisation

(SPMS Objectif 1: Les individus sont conscients des multiples valeurs des espèces migratrices et de leurs habitats et systèmes migratoires, ainsi que des mesures qu'ils peuvent prendre pour les conserver et pour assurer la durabilité de toute utilisation.)

Veuillez indiquer les mesures prises par votre pays au cours de la période de rapport pour sensibiliser davantage la population aux valeurs des espèces migratrices, leurs habitats et leurs systèmes migratoires (veuillez noter que les réponses données à la section XVIII sur l'Objectif 15 du SPMS peuvent également être pertinentes).  
(cochez tout ce qui s'applique)

### CONSEIL :

La sensibilisation qui démontre le travail effectué pour atteindre la cible 1 peut inclure des actions, des étapes, des programmes, des initiatives et/ou des activités décrites dans divers documents de la CMS, tels que la **Résolution 11.8 (Rev.COP12)** (Plan de communication, d'information et de sensibilisation), la **Résolution 11.9 (Rev.COP13)** (Journée mondiale des oiseaux migrateurs) ainsi qu'un certain nombre d'autres Résolutions et Décisions qui comportent des dispositions spécifiques sur la sensibilisation, notamment la **Résolution 13.6** (Déclin des insectes), la **Résolution 12.6** (Maladies de la faune sauvage et espèces migratrices), la **Résolution 12.11 (Rev.COP13)** (Voies de migration), la **Résolution 12.17** (Conservation et gestion des baleines et de leur habitats dans la région de l'Atlantique sud), la **Résolution 12.19** (Validation du plan d'action pour l'éléphant d'Afrique), la **Résolution 12.20** (Gestion des débris marins), la **Résolution 12.21** (Changement climatique et espèces migratrices), la **Résolution 12.25** (Promouvoir la conservation des habitats intertidaux et autres habitats côtiers pour les espèces migratrices), la **Résolution 11.16 (Rev.COP13)** (La Prévention de l'abattage, du prélèvement et du commerce illégaux des oiseaux migrateurs), la **Résolution 11.17 (Rev.COP13)** (Plan d'action pour les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie AEMLAP), la **Résolution 11.24 (Rev.COP13)** (Initiative pour les mammifères d'Asie centrale), la **Résolution 11.31** (Combattre les délits et fautes contre la faune sauvage à l'intérieur et au-delà des frontières), la **Résolution 8.12 (Rev.COP12)** (L'amélioration de l'état de conservation des rapaces et des hoboux dans la région d'Afrique-Eurasie), la **Décision 13.95** (Conservation et gestion du guépard et du lycaon) et la **Décision 13.113** (Améliorer les approches à la connectivité dans la conservation des espèces migratrices).

- Campagnes sur des thèmes spécifiques
- Programmes d'enseignement dans les écoles ou les collèges
- Publicité dans la presse et les médias, y compris les médias sociaux
- Célébrations, expositions et autres événements communautaires
- Engagement de groupes d'intervenants spécifiques
- Publications spéciales
- Interprétation dans les réserves naturelles et autres sites
- Autre (veuillez préciser)

>>>

- Aucune mesure n'a été prise

### Impact des actions

Veuillez indiquer tout élément spécifique des résolutions 11.8 (Rev. COP12) (Plan de communication, d'information et de sensibilisation) et 11.9 (Journée mondiale des oiseaux migrateurs) de la COP de la CMS qui a été particulièrement mis en avant par ces actions.

>>> Création des comités des clubs environnementaux dans les écoles ;  
Sensibilisation de la population environnante le bien de la protection des Aires protégées.

Dans l'ensemble, dans quelle mesure ces mesures de sensibilisation ont-elles permis d'atteindre leurs objectifs ? Cochez une case

### CONSEIL :

Si l'impact des actions de sensibilisation a été évalué par (par exemple) des études d'évaluation de projet ou des enquêtes de suivi de l'attitude du public au cours de la période de référence, celles-ci fournissent une base pour répondre à cette question. Si l'évaluation a impliqué un type quelconque de mesure quantitative de l'impact, veuillez préciser. Il est reconnu que de telles études d'évaluation ne sont pas toujours disponibles, auquel cas il est acceptable de baser votre réponse sur un jugement subjectif éclairé. Sinon, s'il n'y a vraiment aucune base pour former un tel jugement, veuillez sélectionner "Inconnu".

La question V.4 vous donne la possibilité d'expliquer la base sur laquelle vous avez répondu à la question V.3.

*Please select only one option*

- 1 très peu d'impact
- 2 faible impact
- 3 bon impact
- 4 impact positif important

Inconnu

Veillez indiquer la ou les principales formes de preuve qui ont été utilisées pour faire cette évaluation.

>>> Diminution de la pression sur les Aires Protégées et création des activités génératrices de revenus par la population environnante des Aires protégées malgré qu'ils n'ont pas des moyens suffisants pour satisfaire les besoins familiaux. Le nombre d'animaux migrateurs a augmenté.

## VI. Intégration des espèces migratrices dans d'autres secteurs et processus

(SPMS Objectif 2 Les multiples valeurs des espèces migratrices et de leurs habitats ont été intégrées aux niveaux international, national et local dans les stratégies de développement et de réduction de la pauvreté et dans les processus de planification, y compris des moyens de subsistance, et sont intégrées dans les comptes nationaux, selon qu'il convient, et dans les systèmes de production de rapports.)

La conservation des espèces migratrices figure-t-elle actuellement dans les stratégies et/ou processus de planification nationaux ou locaux de votre pays en matière de développement, de réduction de la pauvreté et/ou de moyens de subsistance ?

*Please select only one option*

- Oui  
 Non

Veuillez détailler :

### CONSEIL:

Notez que ces stratégies/processus de planification peuvent être pertinents pour les objectifs, actions, étapes, programmes, initiatives et/ou activités décrits dans divers documents de la CMS, tels que les Décisions **13.95** (Conservation et gestion du guépard et du lycaon), et **13.116** (Aires de conservation transfrontières pour les espèces migratrices). Veuillez faire référence à tout document pertinent de la CMS dans votre réponse, le cas échéant.  
>>> Conservation et gestion de Pan trolodytes (des Chimpanzés) dans le but de préserver la biodiversité.  
La restauration du milieu dégradé pour faciliter la connectivité des espèces migratrices.

Est-ce que votre pays intègre les "valeurs des espèces migratrices et de leurs habitats" mentionnées dans l'Objectif 2 de la SPMS dans d'autres processus nationaux de notification?

Par exemple, l'Agenda 2030, les rapports pour la Commission baleinière internationale, la CDB, les directives européennes sur la nature, etc.

### CONSEIL:

Les réponses à cette question doivent être axées sur les processus de rapport du pays plutôt que sur les plans et les réglementations au sein du pays. Cette question a pour but de comprendre si les valeurs des espèces migratrices et des habitats figurent dans d'autres rapport nationaux auxquels votre pays participe, tels que le rapport à d'autres AEM sur la biodiversité, la Commission baleinière internationale, la Commission européenne, etc.

*Please select only one option*

- Oui  
 Non

Veuillez détailler :

>>> -Le code Forestier et le code de l'environnement et d'autres documents produits qui montrent l'initiative d'un pays dans la mise en œuvre des activités de la CMS.

-Ordonnance 770/452/06/05/2022 portant réglementation des droits d'usage des ressources biologiques dans les Aires protégées et d'autres milieux naturels en cours d'utilisation.

Décrivez les principaux engagements (le cas échéant) des organisations non gouvernementales et/ou de la société civile dans la conservation des espèces migratrices dans votre pays.

>>> Association burundaise pour la conservation de la Nature (ABN) qui s'est engagée à protéger les oiseaux.  
3C qui s'est engagée dans la protection des Aires protégées en intégrant la Communauté Autochtone dans la gestion de l'habitat.

Décrivez les principaux engagements (le cas échéant) du secteur privé dans la conservation des espèces migratrices dans votre pays.

>>> N/A

La législation et les réglementations de votre pays concernant les évaluations d'impact sur l'environnement (EIE) et les évaluations environnementales stratégiques (EES) considèrent-elles les obstacles possibles à la migration, les effets transfrontaliers sur les espèces migratrices, et les impacts sur les schémas et les aires de migration ?

### CONSEIL:

Veuillez vous référer à la **Résolution 7.2 (Rev.COP12)** (Évaluation d'impact et espèces migratrices) et à la **Décision 13.130** (Développement d'infrastructures et espèces migratrices) pour plus d'informations sur l'évaluation d'impact environnemental (EIE) et l'évaluation environnementale stratégique (EES).

*Please select only one option*

- Oui  
 Non

Veillez décrire les obstacles et les défis à l'application de l'EIE et de l'EES en ce qui concerne les espèces migratrices, les leçons apprises et les besoins de renforcement des capacités.

>>> La connaissance du milieu dans lequel l'espèce vit ou la période pendant laquelle l'animal vient s'installer. EIE permet de prendre en compte les composantes des milieux physiques et humain avant d'entamer le projet.

Dans quelle mesure les considérations relatives à la biodiversité et aux espèces migratrices ont-elles été spécifiquement intégrées dans la politique et la législation nationales en matière d'énergie et de climat ?

**CONSEIL:**

Veillez vous référer à la **Résolution 12.21** (Changement climatique et espèces migratrices), la **Résolution 11.27 (Rev.COP13)** (Énergie renouvelable et espèces migratrices), la **Résolution 10.11 (Rev.COP13)** (Lignes électriques et oiseaux migrateurs) et la **Décision 13.108** (Soutien au groupe de travail sur l'énergie) pour plus d'informations.

>>> Avant de construire tous les grands ouvrages de l'Etat( construction des Barrages hydro électriques, construction des Barrage d'irrigation , extention de la ville , distribution de l'eau dans les quartiers , fils électriques , traçage des routes ,.....),l'Etat cherche des experts pour élaborer un document de l'EIE.

Code de l'Environnement.

Le Projet de restauration des AP à travers le Programme EWE BURUNDI URAMBAYE.

Veillez fournir tout exemple lié à cette politique et à cette législation.

>>> Code de l'Environnement.

Code Forestier

Projet de loi sur les Aires Protégées

La constitution du pays.

## VII. Gouvernance, cohérence, politique et législative

(SPMS Objectif 3: Les dispositions et les accords de gouvernance nationaux, régionaux et internationaux ayant un impact sur les espèces migratrices et leurs systèmes migratoires ont été substantiellement améliorés, de sorte que les processus de politique générale, législatifs et de mise en oeuvre pertinents soient plus cohérents, responsables, transparents, participatifs, équitables et inclusifs.)

Y a-t-il eu des arrangements de gouvernance affectant les espèces migratrices et leurs systèmes migratoires dans votre pays, ou auxquels votre pays participe, qui se sont améliorés au cours de la période considérée ?

### CONSEIL:

Cette question vise à comprendre les améliorations apportées aux dispositifs de gouvernance dans votre pays, ce qui peut potentiellement inclure des améliorations dans la politique, la législation, les processus de gouvernance, les plans, etc. Veuillez également prendre en compte les conseils ci-dessous dans la section VII.2.

*Please select only one option*

- Oui  
 Non, mais il est possible de le faire  
 Non, parce que les arrangements en place satisfont déjà à tous les points de l'Objectif 3.

Veuillez détailler:

>>> -Le plan National de développement du Burundi 2018-2027 intègre la protection de l'environnement et de la résilience aux changements climatiques, les aspects essentiels sur l'exécution des programmes prioritaires ont porté sur : la protection du sol, la sauvegarde du capital forestier, la délimitation des principales réserves et la conservation de la biodiversité, la lutte contre la pollution et les changements climatiques.

- La stratégie Nationale et plan d'action sur la biodiversité mentionne que sur un total estimé à environ 10.000 espèces d'oiseaux pour la planète, le Burundi en abrite 722 espèces avec environ 98 espèces migratrices. Le parc national de la Ruvubu abrite la plus grande diversité d'oiseaux (55%).

- Le Programme "EWE BURUNDI URAMBAYE" qui a l'objectif de reboiser chaque année les zones dégradées en vue d'améliorer l'habitat de la faune.

Dans quelle mesure ces améliorations ont-elles contribué à atteindre l'Objectif 3 du Plan stratégique pour les espèces migratrices ? (voir texte ci-dessus) ? Cochez une case

*Please select only one option*

1. contribution minimale  
 2. Contribution partielle  
 3. Bonne contribution  
 4. Contribution majeure  
 Inconnu

Veuillez décrire comment cette évaluation a été faite

>>> La mise en application des lois sur les Aires protégées qui parlent comment la gestion de la faune et flore et de l'écosystème. Certaines activités sur les Aires protégées sont en cours de réalisation afin d'éradiquer toute forme de destruction sur les Aires protégées.

Existe-t-il dans votre pays un comité ou autre arrangement de liaison entre divers agences gouvernementales/ministère, secteurs ou groupes au niveau national et/ou infranational qui s'occupe des questions de mise en oeuvre de la CMS ?

### CONSEIL :

Il n'existe pas de modèle fixe pour ce que ces arrangements peuvent inclure, et c'est à chaque Partie Contractante de décider ce qui l'arrange le mieux dans ses propres circonstances. Des exemples peuvent inclure un groupe de pilotage avec des représentations d'autorités d'administration territoriale, un comité de coordination qui inclut le département du gouvernement en charge (ex. environnement) et travaillant avec d'autres départements (ex. agriculture, industrie) ; un forum qui réunit des gouvernements et des ONG ; un groupe de liaison qui relie les intérêts du secteur commerce et du secteur privé ; un forum d'acteurs avec des représentants de communautés indigènes et locales ; une équipe de coordination qui réunit les Point Focaux Nationaux pour chacune des EM concernant la biodiversité dans lesquelles le pays est une Partie (voir aussi question VII.3) ; ou autres mécanismes pertinents.

Ces mécanismes peuvent se concentrer spécifiquement sur des thématiques des espèces migratrices, ou bien elles peuvent aborder la mise en oeuvre de la CMS conjointement a des processus associés, comme la coordination NBSAP, le Comité National Ramsar, etc.

**Manuel destinés aux Points Focaux Nationaux de la CMS et de ses instruments** peut s'avérer utile pour donner plus de contexte.

*Please select only one option*

- Oui  
 Non

Veillez détailler :

>>>

La collaboration entre les points focaux de la CMS et d'autres conventions mondiales ou régionales pertinentes a-t-elle lieu dans votre pays pour développer les approches coordonnées et synergiques décrites aux paragraphes 25-27 de la **Résolution 11.10 (Rev. COP13)** (Synergies Et Partenariats)? Les conventions pertinentes peuvent inclure d'autres accords mondiaux tels que les conventions et accords relatifs à la biodiversité, la CCNUCC, la CNUCLD, ainsi que des accords régionaux y compris les Accords de la CMS. Cette collaboration peut également être pertinente pour aligner les efforts liés au cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, à l'Agenda 2030 pour le développement durable, à la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes 2021-2030 et aux SPANB, comme décrit dans la **Résolution 13.1**(Déclaration de Gandhinagar sur la CMS et le cadre mondial de la biodiversité pour l'Après-2020) et la **Résolution 8.18 (Rev.COP12)** (L'intégration des espèces migratrices dans les statées et les plans d'action nationaux relatifs à la biodiversité et dans les programmes de travail actuels et futurs relevant de la Convention sur la biodiversité biologique)

*Please select only one option*

Oui

Non

Veillez détailler :

>>> -Point focal de la convention sur la diversité biologique

-point focal CTES

Votre pays ou toute subdivision juridictionnelle de votre pays a-t-il adopté une législation, des politiques ou des plans d'action qui encouragent la participation communautaire à la conservation des espèces inscrites à la CMS ?

*Please select only one option*

Oui

Non

Veillez identifier la législation, les politiques, les initiatives ou les plans d'action concernés :

>>> -Constitution de la République du Burundi en article 35, stipule que " L'Etat assure la bonne gestion et l'exploitation rationnelle des ressources naturelles du pays, tout en préservant l'environnement et la conservation de ses ressources pour les générations à venir ".

-La loi no 1/010 du 30juin portant le code de l'environnement de la République du Burundi en ses articles 88 , 89 , 90 et 91

-La loi no 1/10 du 30mai 2011 portant création des Aires protégées au Burundi ( articles 26à 33) et article 40.

-Loi no 1/17 du 17 septembre 2011 portant commerce de faune et de flore sauvage. La loi a pour objet de prendre des mesures de protection de certaines espèces de faune et de flore sauvages contre une surexploitation par suite du commerce international.

## VIII. Incitations

(SPMS Objectif 4: Les incitations incluant des subventions, néfastes pour les espèces migratrices et/ou leurs habitats sont éliminées, réduites progressivement ou réformées, afin de réduire au minimum ou d'éviter les incidences défavorables ; et des incitations positives en faveur de la conservation des espèces migratrices et de leurs habitats sont élaborées et appliquées, d'une manière compatible avec les engagements au titre de la CMS et les autres obligations et engagements internationaux et régionaux en vigueur.)

Y a-t-il eu élimination, suppression progressive ou réforme des incitations nuisibles dans votre pays durant la période de rapport, ce qui a entraîné des avantages pour les espèces migratrices ?

*Please select only one option*

- Oui
- En partie / dans certaines aires
- Non, mais il est possible de le faire
- Non, parce qu'il n'existe pas de telles incitations.

Veillez indiquer quelles mesures ont été mises en œuvre et dans quels délais.

>>> - La surpopulation (La mise en place d'une politique de villagisation.)  
- La pauvreté des populations riveraines se manifeste par un faible revenu et conduisant au prélevement de certaines ressources commercialisables ( Multiplication des plantations villageoises, Instauration des pratiques rationnelles de carbonisation , instauration des périodes d'arrêt de la pêche pour permettre la ponte et l'augmentation de la production halieutique dans les lacs et rivières des AP. Multiplication d'emplois et de métiers dans les AP et en Zones riveraines.) PERIODE DE 5 A 10 ANS

Veillez indiquer quelles mesures ont été mises en œuvre et dans quels délais.

>>>

Veillez indiquer quelles mesures ont été mises en œuvre et dans quels délais.

>>>

Y a-t-il eu développement et/ou application d'incitations positives dans votre pays durant la période de rapport, qui se sont traduites par des avantages pour les espèces migratrices ?

*Please select only one option*

- Oui
- En partie / dans certaines aires
- Non, mais il est possible de le faire
- Non, parce qu'il n'y a aucune possibilité de le faire

Veillez indiquer quelles mesures ont été mises en œuvre et dans quels délais.

>>> -Les activités de développement socio-économique susceptible d'améliorer le mode de vie des communautés locales tout en favorisant la conservation de la biodiversité ( la fixation des modalités des droits d'usages ; l'identification des alternatives aux ressources biologiques vulnérables ; la promotion du développement socio-économique et de l'éducation en faveur des communautés riveraines des aires protégées.)  
-Le renforcement de l'efficacité dans la gestion des aires protégées par le renforcement des moyens financiers.  
- La limitation des activités à effets pervers dans les aires protégées et dans les milieux riverains.  
- La mise en place des textes des lois et politiques pour consolider les approches encourageant la protection de la biodiversité des aires protégées.

Veillez indiquer quelles mesures ont été mises en œuvre et dans quels délais

>>>

## IX. Production et consommation durables

(SPMS Objectif 5: Les gouvernements, les secteurs clés et les parties prenantes à tous les niveaux ont pris des mesures ou ont mis en oeuvre des plans pour une production et une consommation durables, en maintenant les incidences de l'utilisation des ressources naturelles, y compris des habitats, dans des limites écologiques sûres, afin de soutenir un état de conservation favorable des espèces migratrices et de maintenir la qualité, l'intégrité, la résilience et la connectivité écologique de leurs habitats et de leurs voies de migration.)

Au cours de la période considérée, votre pays a-t-il mis en oeuvre des plans ou pris d'autres mesures concernant la production et la consommation durables qui contribuent à l'atteinte des résultats définis dans l'Objectif 5 du SPMS ?

*Please select only one option*

Oui

En cours d'élaboration / prévu

Non

**Veillez décrire les mesures qui ont été planifiées, élaborées ou mises en oeuvre**

>>> - Mise en application du Plan National de Développement du Burundi 2018-2027

- Promotion de l'amour envers la patrie à travers une éducation civique

- Création d'emplois et des métiers en faveur des populations riveraines pauvres ( toutes les coopératives sur toutes les collines ont reçu des financements du Gouvernement).

**Veillez décrire les éléments de preuve qui montrent que les résultats escomptés de ces mesures sont en train d'être atteints.**

>>> - Il y a eu délimitation et création des Aires protégées dont le massif montagneux de kibimbi -Inanzerwe, la réserve naturelle de Monge,... ( diminution des conflits).

-Diminution des infractions de coupe d'arbres ou de chasse dans les aires protégées.

**Veillez décrire les mesures qui ont été planifiées, élaborées ou mises en oeuvre**

>>>

**Veillez décrire les éléments de preuve qui montrent que les résultats escomptés de ces mesures sont en train d'être atteints.**

>>>

**Qu'est-ce qui empêche le progrès ?**

>>>

## X. Menaces et pressions affectant les espèces migratrices, y compris les obstacles à la migration

(SPMS Objectifs 6+7: La pêche et la chasse n'ont aucun effet néfaste direct ou indirect important sur les espèces migratrices, leurs habitats ou leur voies de migration, et les incidences de la pêche et de la chasse restent dans des limites écologiques sûres; Les multiples pressions d'origine anthropique ont été réduites à des niveaux non préjudiciables pour la conservation des espèces migratrices ou pour le fonctionnement, l'intégrité, la connectivité écologique et la résilience de leurs habitats.)

### Lesquelles des pressions suivantes sur les espèces migratrices ou leurs habitats ont un impact négatif dans votre pays sur les espèces migratrices inscrites aux Annexes de la CMS ?

#### CONSEIL :

Cette question vous demande d'identifier les pressions importantes dont on sait de manière fiable qu'elles ont un impact négatif réel sur les espèces migratrices inscrites à la CMS aujourd'hui. Veuillez éviter d'inclure des informations spéculatives sur des pressions qui peuvent être potentiellement préoccupantes mais dont les effets n'ont pas encore été démontrés.

Veuillez noter que, conformément aux termes de la Convention, "dans votre pays" peut, dans certaines circonstances, inclure des zones en dehors des limites juridictionnelles nationales où les activités de tout navire battant votre pavillon sont impliquées.

#### Prélèvement intentionnel

#### CONSEIL :

Veuillez noter qu'en vertu de l'article 1(i) de la Convention, le terme "prélèvement" désigne le fait de prélever, chasser, pêcher, capturer, harceler, tuer délibérément ou tenter d'entreprendre l'une quelconque des actions précitées

	Espèces/groupes d'espèces touchés ; et tout autre détail	Gravité relative globale de l'impact 1 = grave 2 = modéré 3 = faible
Empoisonnement délibéré	Espèces inscrites à l'annexe II	3
Commerce illégal	Espèces inscrites à l'annexes I	3
Autres activités de récolte et de pêche	Espèces inscrites à l'annexes II	2
Chasse illégale	Espèces inscrites à l'annexes I	2
Chasse légale	N/A	N/A

Quelles sont les avancées les plus significatives qui ont été réalisées depuis le précédent rapport en matière de lutte contre le prélèvement ?

- >>> - Sensibilisation et le renforcement des capacités des gestionnaires.
- Renforcement de la surveillance en faisant des patrouilles séjour et des nuits.

Quelles sont les tendances négatives les plus significatives depuis le précédent rapport concernant le prélèvement ?

#### CONSEIL:

Les progrès significatifs peuvent inclure des efforts, des actions, des étapes, des programmes, des initiatives et/ou des activités décrits dans la documentation de la CMS, tels que les **Résolutions 13.3** (Espèces de Chondrichthyens), **13.4** (Initiative sur les carnivores africains), **12.10** (Conservation des vautours d'Afrique-Eurasie), **12.11 (Rev.COP13)** (Voies de migration), **12.12 (Rev.COP13)** (Plans d'action pour les oiseaux), **12.15** (Viandes d'animaux sauvages aquatiques), **12.17** (Conservation et gestion des baleines et de leurs habitats dans la région de l'Atlantique sud), **12.19** (Validation du plan d'action pour l'éléphant d'Afrique), **11.15 (Rev.COP13)** (Prévenir l'empoisonnement des oiseaux migrateurs), **11.16 (Rev.COP13)** (La prévention de l'abattage, du prélèvement et du commerce illégaux des oiseaux migrateurs), **11.17 (Rev.COP13)** (Plan d'action pour les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie), **11.18 (Rev.COP12)** (Plan d'action mondial pour le faucon sacré SAKERGAP), **11.21** ( Plan d'action par espèce pour la tortue couanne dans l'océan pacifique sud), **11.22 (Rev.COP12)** (Capture de cétacés vivants dans leur milieu naturel à des fins commerciales), **11.31**( Combattre les délits et fautes contre la faune sauvage à l'intérieur et au-delà des frontières), et les **Décisions 13.50** (Conservation des vautours d'Afrique-Eurasie), **13.27-28** (Groupe de travail spécial sur l'abattage, le prélèvement et le commerce illégaux d'oiseaux migrateurs en Méditerranée), **13.74** ( Capture de cétacés vivants dans le milieu naturel à des fins commerciales) et **13.94** (Conservation et gestion du guépard et du

lycaon).

>>> Utilisation des matériels non adéquats pour la pêche.

## Prises involontaires

	<b>Gravité relative globale de l'impact</b> 1 = grave 2 = modéré 3 = faible	<b>Espèces/groupes d'espèces touchés ; et tout autre détail</b>
Autres formes de prise involontaire		
Captures dans des engins de pêche abandonnés, perdus ou rejetés d'une autre manière (ALDFG)		
Prises accidentelles		

Quelles sont les avancées les plus significatives réalisées depuis le précédent rapport en matière de lutte contre les prises accessoires ou les prises dans les ALDFG ?

### CONSEIL:

Les avancées significatives peuvent inclure des efforts, des actions, des étapes, des programmes, des initiatives et/ou des activités décrits dans la documentation de la CMS, tels que les **Résolutions 12.22** (prises accessoires), **12.20** (Gestion des débris marins), **11.21** ( Plan d'action par espèce pour la tortue couanne dans l'océan pacifique sud), **10.15 (Rev.COP12)** (Proramme de travail mondial pour les cétacés) et **13.3** (Espèces de Chondrichtyens). Le cas échéant, veuillez également envisager de revoir la liste des Résolutions et Décisions dans la dernière question de cette section.

>>> Le renforcement des surveillances dans le lac tanganyika et dans les lacs du nord en utilisant des caméras de surveillance pour éviter ou minimiser les prises accessoires notamment l'utilisation des filets maillants.

Quelles sont les tendances négatives les plus significatives depuis le précédent rapport concernant les prises accessoires ?

### CONSEIL:

Veuillez fournir des informations sur toute tendance significative dans les prises accessoires d'espèces inscrites aux Annexes de la CMS, notamment celles qui figurent à l'Annexe I. En lien avec les conseils donnés sur la partie générale de la question X.1, il s'agit d'un exemple clé où vous êtes encouragés à penser aux activités en dehors des limites juridictionnelles nationales de tout navire battant pavillon de votre pays (en plus de toute autre circonstance dans laquelle les prises accessoires constituent une pression notable sur les espèces concernées).

>>> L'utilisation des filets maillants dans le lac tanganyika et dans d'autres lac du nord.

## Collisions et électrocution

	<b>Espèces/groupes d'espèces touchés ; et tout autre détail</b>	<b>Gravité relative globale de l'impact</b> 1 = grave 2 = modéré 3 = faible
Électrocution	Espèces inscrites à l'annexes I, II	3
Autres collisions	Espèces inscrites à l'annexes I, II	3
Éoliennes	-	-

Quels sont les progrès les plus importants réalisés depuis le précédent rapport en matière de lutte contre les collisions et les électrocutions ?

>>>

Quelles sont les tendances négatives les plus significatives depuis le précédent rapport concernant les collisions et les électrocutions ?

### CONSEIL:

Les avancées significatives peuvent inclure des efforts, des actions, des étapes, des programmes, des initiatives et/ou des activités décrits dans la documentation de la CMS, tels que les **Résolutions 7.4**(Électrocution d'oiseaux migrateurs), **7.5 (Rev.COP12)**(Éoliennes et espèces migratrices), **10.11 (Rev.COP13)** (Lignes électriques et oiseaux migrateurs),**11.17 (Rev.COP13)** (Plan d'action pour les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie), **11.27**

(Rev.COP13) (Énergie renouvelable et espèces migratrices), et **12.10**(Conservation des vautours d’Afrique-Eurasie).  
 >>> Extension des lignes électriques dans les villes.

### Autre mortalité

	Gravité relative globale de l'impact 1 = grave 2 = modéré 3 = faible	Espèces/groupes d'espèces touchés ; et tout autre détail
Maladie	3	Espèces inscrites à l'annexes I, II
Empoisonnement accidentel/indirect	3	Espèces inscrites à l'annexe I et II
Événements d'échouage inexplicables		
Prédation	3	Espèces inscrites à l'annexe II

Quelles sont les avancées les plus significatives qui ont été réalisées depuis le précédent rapport en matière de lutte contre les autres formes de mortalité ?

>>> Renforcement des capacités des vétérinaires.

Quelles sont les tendances négatives les plus significatives depuis le précédent rapport concernant les autres formes de mortalité ?

#### CONSEIL:

Les progrès significatifs peuvent inclure des efforts, des actions, des étapes, des programmes, des initiatives et/ou des activités décrits dans la documentation de la CMS, tels que) les **Résolutions 11.15 (Rev.COP13)** (Prévenir l’empoisonnement des oiseaux migrateurs), **12.6** (Maladies de la faune sauvage et espèces migratrices), **13.4** (initiative sur les carnivores africains), **13.6** (déclin des insectes), et les **Décisions 13.50** (conservation des vautours d’Afrique-Eurasie) et **13.94** (conservation et gestion du guépard et du lycaon).

>>> Utilisation des produits chimiques pour la protection des champs des cultures des populations locales.

### Espèces exotiques et/ou invasives

	Espèces/groupes d'espèces touchés ; et tout autre détail	Gravité relative globale de l'impact 1 = grave 2 = modéré 3 = faible
Espèces exotiques et/ou invasives	N/A	N/A

Quelles sont les avancées les plus significatives réalisées depuis le précédent rapport en matière de lutte contre les espèces exotiques et/ou envahissantes ?

>>> N/A

Quelles sont les tendances négatives les plus significatives depuis le précédent rapport concernant les espèces exotiques et/ou envahissantes ?

#### CONSEIL:

Les avancées significatives peuvent inclure des efforts, des actions, des étapes, des programmes, des initiatives et/ou des activités décrits dans la documentation de la CMS, tels que Résolution 11.28 (Activités futures de la CMS concernant les espèces exotiques envahissantes).

>>> N/A

### Perturbation et dérangement

	Espèces/groupes d'espèces touchés ; et tout autre détail	Gravité relative globale de l'impact 1 = grave 2 = modéré 3 = faible
Perturbation	Espèces de l'annexe I et II	2

Quels sont les progrès les plus significatifs qui ont été réalisés depuis le précédent rapport en matière de lutte contre les perturbations et les dérangements ?

>>> Avant de réaliser un projet on doit faire l'étude d'impact environnemental et social avec son plan de gestion environnementale.

Quelles sont les tendances négatives les plus significatives depuis le précédent rapport concernant les perturbations et les dérangements ?

**CONSEIL :**

Les avancées significatives peuvent inclure des efforts, des actions, des étapes, des programmes, des initiatives et/ou des activités décrits dans la documentation de la CMS, tels que les **Résolutions 12.16** (Interaction récréative ans l'eau avec des mammifères marins), **11.29 (Rev.COP12)** ( Observation de la vie sauvage marine en bateau dans le cadre d'un tourisme durable), **13.4** (Initiative conjointe CITES-CMS pour les carnivores d'Afrique) et la **Décision 13.66** (Observation de la vie sauvage marine)

>>> Construction des grands ouvrages du pays( barrages électriques et les ports ) . C'est un développement mais les animaux migrent dans d'autres milieux.

**Pollution**

	Espèces/groupes d'espèces touchés (fournir les noms et indiquer s'il s'agit de l'Annexe I et/ou de l'Annexe II); et tout autre détail	Gravité relative globale de l'impact 1 = grave 2 = modéré 3 = faible
Autres pollutions	-	-
Bruit sous-marin	-	-
Pollution lumineuse	-	-
Déchets marins (y compris les plastiques)	Espèces de l'annexe I et II	2

Quels sont les progrès les plus significatifs qui ont été réalisés depuis le précédent rapport en matière de lutte contre la pollution?

- >>> - Interdiction d'utilisation des sachets non biodégradables
- Installation d'une usine qui fabriquent des sachets biodégradables.
- Création d'une institution de l'État dans lequel il y a une branche chargée de traitement des eaux usées avant de se jeter dans les lacs ou rivières.
- Une industrie de fabrication des charbons à partir des déchets collectés.

Quelles sont les tendances négatives les plus significatives depuis le précédent rapport concernant la pollution ?

**CONSEIL :**

Les avancées significatives peuvent inclure des efforts, des actions, des étapes, des programmes, des initiatives et/ou des activités décrits dans la documentation de la CMS, tels que les **Résolutions 13.5** (Lignes directrices relative à la pollution lumineuse dont est victime la faune sauvage), **12.14** (Impacts négatifs des bruits anthropiques sur les cétacés et d'autres espèces migratrices), **12.17** (Conservation et gestion des baleines et de leurs habitats dans la région de l'Atlantique sud), **12.20**(Gestion de déchets marins), **7.3 (Rev.COP12)** ( Marées noires et espèces migratrices)et la **Décision 13.122** (Conséquences de la pollution plastique sur les espèces aquatiques, terrestres et aviaires).

>>> Naissance de nouvelles petites industries non encore bien développées en matière de gestion environnementale.

**Destruction/dégradation de l'habitat**

	Espèces/groupes d'espèces touchés ; et tout autre détail	Gravité relative globale de l'impact 1 = grave 2 = modéré 3 = faible
Obstacles physiques	Espèces de l'annexe I et II	3
Feu	Espèces de l'annexe I et II	1
Trop/trop peu d'eau	Espèces de l'annexe I et II	2
Urbanisation	Espèces de l'annexe I et II	2

Utilisation non durable des terres et des ressources	Espèces de l'annexe I et II	2
Exploration/extraction minière	Espèces de l'annexe I et II	3
Dégradation de l'habitat	Espèces de l'annexe I et II	2
Perte/destruction de l'habitat (y compris la déforestation)	Espèces de l'annexe I et II	1

Quels sont les progrès les plus significatifs qui ont été réalisés depuis le précédent rapport en matière de lutte contre la destruction/dégradation de l'habitat?

>>> - Sensibilisation de la Population environnante pour éviter les feux de brousse ou autres dégâts( le nombre de hectares brûlés a diminué)  
- Reboisement dans les zones dégradées .  
- Extension de l'habitat pouvant faciliter la connectivité des aires protégées et la libre circulation des espèces migratrices.

Quelles sont les tendances négatives les plus significatives depuis le précédent rapport concernant la destruction/dégradation des habitats ?

#### CONSEIL :

Les avancées significatives peuvent inclure des efforts, des actions, des étapes, des programmes, des initiatives et/ou des activités décrits dans la documentation de la CMS, tels que les **Résolutions 13.3**(Espèces de Chondrichthyens), **13.6** (Déclin des insectes), **12.7 (Rev.COP13)**(Le rôle des réseaux écologiques pour la conservation des espèces migratrices), **12.11 (Rev.COP13)** (Voies de migration), **12.12 (Rev.COP13)** (Plans d'action pour les oiseaux), **12.13** (Aires importantes pour les mammifères marins), **12.17**(Conservation et gestion des baleines et de leurs habitats dans la région de l'Atlantique sud), **12.19**(Validation du Plan d'action pour l'éléphant d'Afrique),**12.24** (Promouvoir les réseaux d'aires marines protégées dan la région de l'ASEAN ), **12.25** (Promouvoir la conservation des habitats intertidaux et autres habitats côtiers pour les espèces migratrices ), **12.26 (Rev.COP13)** (Améliorer les approches à la connectivité dans la conservation des espèces migratrices), **11.17 (Rev.COP13)** (Plan d'action pour les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie), **11.18 (Rev.COP12)** (Plan d'action mondial pour le faucon sacré SAKERGAP), **11.21** (Plan d'action par espèce pour la tortue couanne dans l'océan pacifique sud ), **11.24 (Rev.COP13)** (Initiative pour les mammifères d'Asie centrale), et les **Décisions 13.50** (conservation des vautours d'Afrique-Eurasie) et **13.94** (conservation et gestion du guépard et du lycaon).

>>> La population a tendance à occuper dans les aires protégées et à chercher les terres cultivables dans les zones protégées.

#### Changement climatique

	Gravité relative globale de l'impact 1 = grave 2 = modéré 3 = faible	Espèces/groupes d'espèces touchés ; et tout autre détail
Changement climatique	1	Espèces de l'annexe I et II

Quels sont les progrès les plus significatifs qui ont été réalisés depuis le précédent rapport en matière de changement climatique?

>>> Les techniques d'adaptation aux changement climatiques en prévoyant d'autres zones adaptées pour réinstallation.

Quelles sont les tendances négatives les plus significatives depuis le précédent rapport concernant le changement climatique ?

#### CONSEIL :

Les avancées significatives peuvent inclure des efforts, des actions, des étapes, des programmes, des initiatives et/ou des activités décrits dans la documentation de la CMS, telle que la **Décision 13.126**(Changement climatique et espèces migratrices).

>>> L'eau monte et la population vivant dans la zone déménage et s'installe ailleurs . Les animaux viennent s'installer dans la nouvelle zone inondée. La population se venge et tue les animaux ou même les animaux se défendent ( conflit).

#### Niveaux de connaissance, de sensibilisation, de législation, de gestion, etc.

	Gravité relative globale de l'impact 1 = grave 2 = modéré 3 = faible	Espèces/groupes d'espèces touchés ; et tout autre détail
Application inadéquate de la législation	3	Espèces inscrites à l'annexes I, II
Manque de connaissances	2	Espèces inscrites à l'annexes I, II
Législation inadéquate		
Gestion transfrontalière inadéquate	2	Espèces inscrites à l'annexes I, II

Quels sont les progrès les plus significatifs qui ont été réalisés depuis le précédent rapport en matière de niveaux de connaissance, de sensibilisation, de législation, de gestion, etc.?

>>> Formation à court termes et à long termes des gestionnaires.

Quelles sont les tendances négatives les plus significatives depuis le précédent rapport concernant les niveaux de connaissance, de sensibilisation, de législation, de gestion, etc.?

>>> -Matériels à utiliser sont encore insuffisants.

-Le niveau d'utilisation de l'internet est encore faible.

- Insuffisance d'outils de communication, d'éducation et sensibilisation par groupe cible.

-Le monitoring dans la conservation n'est pas encore amélioré.

- Manque d'informations sur les risques de dégradation et de perte de la biodiversité.

- Manque d'accès à l'information et aux messages éducatifs visant à changer le comportement de la population face à la dégradation accélérée de la diversité biologique.

#### Autre (veuillez préciser)

	Gravité relative globale de l'impact 1 = grave 2 = modéré 3 = faible	Espèces/groupes d'espèces touchés ; et tout autre détail

Quels sont les progrès les plus significatifs qui ont été réalisés depuis le précédent rapport en matière d'autres pressions?

>>>

Quelles sont les tendances négatives les plus significatives depuis le précédent rapport concernant les autres pressions ?

>>>

Est-ce que votre pays a adopté une nouvelle législation ou d'autres mesures nationales au cours de la période considérée en réponse à l'Article III(4) (b) de la CMS s'attaquant spécifiquement aux obstacles à la migration ?

L'Article III(4)(b) de la CMS stipule : « Les Parties qui sont des Etats de l'aire de répartition d'une espèce migratrice figurant à l'Annexe I s'efforcent de prévenir, d'éliminer, de compenser ou de minimiser, lorsque cela est approprié, les effets négatifs des activités ou des obstacles qui constituent une gêne sérieuse à la migration de ladite espèce ou qui rendent cette migration impossible »

#### CONSEIL:

Cette question a pour but de signaler spécifiquement toute nouvelle législation ou mesure nationale **traitant des obstacles à la migration**. Les informations pertinentes ne comprennent pas les mesures générales de conservation

Please select only one option

Oui

Non

Si oui, veuillez indiquer le titre ou toute autre référence (et la date) de la mesure concernée :

>>>

## XI. État de conservation des espèces migratrices

(SPMS Objectif 8: L'état de conservation de toutes les espèces migratrices, et plus particulièrement des espèces menacées, s'est considérablement amélioré dans l'ensemble de leurs aires de répartition)

**Quels changements majeurs (le cas échéant) dans l'état de conservation des espèces migratrices inscrites aux Annexes de la CMS (par exemple des changements aux catégories de la liste rouge nationale) ont été enregistrés dans votre pays au cours de la période de référence actuelle ?**

« L'état de conservation » des espèces migratrices est défini à l'article I(1)(b) de la Convention comme « l'ensemble des influences qui, agissant sur cette espèce migratrice, peuvent affecter à long terme sa répartition et l'importance de sa population » ; et quatre conditions pour que l'état de conservation soit considéré comme "favorable" sont énoncées à l'article I(1)(c).

**Si plus de lignes sont nécessaires, veuillez télécharger un fichier Excel détaillant une liste plus longue d'espèces.**

### CONSEIL :

Cette question met l'accent sur les "changements majeurs" survenus au cours de la période couverte par le rapport. Des informations ne sont attendues ici que lorsque des changements de statut particulièrement notables se sont produits, tels que ceux qui pourraient être représentés par une reclassification du statut de menace de la Liste rouge nationale pour une espèce (ou sous-espèce, le cas échéant) donnée. Veuillez indiquer si une espèce inscrite aux Annexes de la CMS s'est éteinte ou a disparu de votre pays - ou a été réintroduite/rétablie/établie - pendant la période de rapport (ou avant si elle n'a pas été rapportée précédemment à la CMS).

Veuillez également noter que l'on ne vous interroge que sur la situation dans votre pays. Les informations sur les tendances mondiales et les reclassifications mondiales de la Liste rouge, etc. seront communiquées à la CMS par d'autres moyens en dehors du processus de rapport national.

Mammifères terrestres (Chauves-Souris non compris):

	Changement de statut (y compris la période concernée)	Commentaires	Référence de la source	Espèce/sous-espèce (indiquer l'Annexe de la CMS, le cas échéant)
				-

Mammifères aquatiques:

	Changement de statut (y compris la période concernée)	Commentaires	Référence de la source	Espèce/sous-espèce (indiquer l'Annexe de la CMS, le cas échéant)

Chauves-Souris:

	Changement de statut (y compris la période concernée)	Commentaires	Référence de la source	Espèce/sous-espèce (indiquer l'Annexe de la CMS, le cas échéant)

Oiseaux

	Changement de statut (y compris la période concernée))	Commentaires	Référence de la source	Espèce/sous-espèce (indiquer l'Annexe de la CMS, le cas échéant)

Reptiles

	Changement de statut (y compris la période concernée))	Commentaires	Référence de la source	Espèce/sous-espèce (indiquer l'Annexe de la CMS, le cas échéant)
				-
				-

Poisson

	Changement de statut (y compris la période concernée))	Commentaires	Référence de la source	Espèce/sous-espèce (indiquer l'Annexe de la CMS, le cas échéant)
				-
				-

Insectes

	Changement de statut (y compris la période concernée))	Commentaires	Référence de la source	Espèce/sous-espèce (indiquer l'Annexe de la CMS, le cas échéant)
				-
				-

## XII. Coopération pour conserver les systèmes migratoires

(SPMS Objectif 9 : L' action et la coopération internationales et régionales entre les États pour assurer la conservation et la gestion efficace des espèces migratrices traduisent pleinement une approche fondée sur les systèmes migratoires, par laquelle tous les États qui partagent une responsabilité pour les espèces concernées entreprennent de telles actions d'une manière concertée.)

Au cours de la période de rapport, votre pays a-t-il initié ou participé à l'élaboration de propositions pour de nouveaux Accords de la CMS, y compris des Mémoires d'Accord, afin de répondre aux besoins des espèces de l'Annexe II?

Par ex. Développements suite aux conseils donnés dans les **Résolutions 12.8** et **13.7**

*Please select only one option*

- Oui  
 Non

Veillez détailler:

>>>

Au cours de la période de rapport, votre pays a-t-il pris des mesures pour encourager les non-Parties à adhérer à la CMS et à ses Accords connexes ?

*Please select only one option*

- Oui  
 Non

Veillez préciser quels pays ont été contactés:

- Azerbaïdjan  
 Bahamas  
 Bahreïn  
 Barbade  
 Belize  
 Bhoutan  
 Botswana  
  
Brunéi Darussalam  
 Cambodge  
 Canada  
 République Centrafricaine  
 Chine  
 Colombie  
 Comores  
  
République Populaire Démocratique de Corée  
 Dominique  
 El Salvador  
 Grenade  
 Guatemala  
 Guyane  
 Haïti  
 Islande  
 Indonésie  
 Jamaïque  
 Japon  
 Kiribati  
 Koweït  
 République démocratique populaire du Laos  
 Andorre  
 Liban  
 Lesotho  
 Malawi  
 Malaisie  
 Maldives  
 Îles Marshall  
 Mexique  
 Micronésie  
 Myanmar  
 Namibie

- Nauru
- Népal
- Nicaragua
- Niue
- Oman
- Papouasie Nouvelle Guinée
- Qatar
- 
- République de Corée
- Fédération de Russie
- Saint-Christophe-et-Niévès
- Sainte-Lucie
- Saint-Vincent-et-les-Grenadines
- Saint Marin
- Sierra Leone
- Singapour
- 
- Îles Salomon
- 
- Soudan du Sud
- Soudan
- Suriname
- 
- Thaïlande
- République démocratique du Timor oriental
- Tonga
- Turquie
- 
- Turkménistan
- Tuvalu
- États-Unis d'Amérique
- Vanuatu
- État de la Cité du Vatican
- Venezuela
- République socialiste du Viêt Nam
- Zambie

Au cours de la période de rapport , votre pays a-t-il participé à la mise en œuvre d'actions concertées au titre de la CMS (comme indiqué dans la **Résolution 12.28 (Rev.COP13)**, pour répondre aux besoins des espèces migratrices concernées ?

*Please select only one option*

- Oui
- Non

Veillez décrire les résultats de ces actions obtenus à ce jour:

**CONSEIL:**

Si un rapport d'avancement sur la mise en œuvre des actions concertées a été soumis à la COP et/ou au Conseil scientifique au cours de la période considérée, les Parties peuvent se référer à ce rapport plutôt que de répéter les mêmes informations en répondant à cette question (veuillez indiquer le numéro du document).

>>>

D'autres mesures ont-elles été prises qui ont contribué à l'atteinte des résultats définis dans l'Objectif 9 du Plan stratégique pour les espèces migratrices (tous les États concernés s'engageant dans une coopération en matière de conservation des espèces migratrices selon des modalités qui reflètent pleinement une approche des systèmes migratoires)?

Par ex. les mesures de mise en œuvre des Résolutions 12.11 (Rev.COP13) (Voies de migration) et **12.17** (Baleines de l'Atlantique Sud), et des Décisions **13.36** (Plan d'action pour les oiseaux terrestres migrateurs), **13.41** (Voies de migration), **13.95** (Conservation et gestion du guépard et du lycaon) et **13.108** (Soutien au groupe de travail sur l'énergie).

*Please select only one option*

- Oui
- Non

Veillez fournir des détails:

>>> - Renforcement au niveau de la surveillance et du contrôle du mouvement des espèces pour combattre

avec les braconniers et tout autre dégât;

- La Restauration des paysages ;
- L'étude de la connectivité des espèces animales en protégeant des nouvelles Zones;
- Mesure de protection des zones tampons du Lac Tanganyika et les autres lac du Nord.

Votre pays a-t-il mobilisé des ressources et/ou pris des mesures pour promouvoir et traiter la connectivité écologique et sa fonctionnalité dans les processus internationaux pertinents ?

Par e., le cadre pour l'après-2020, l'Agenda 2030 pour le développement durable, la Décennie des Nations unies pour la restauration des écosystèmes 2021-2030, etc.

**CONSEIL:**

Veillez décrire les initiatives visant à mettre en œuvre la Décision 13.113 a)

*Please select only one option*

Oui

Non

Veillez détailler

>>> En collaboration avec les partenaires on est entrain de réaliser les travaux d'inventaire des espaces à protéger pouvant facilitant la connectivité entre les aires protégées pour faciliter la libre circulation des animaux.

### XIII. Mesures de conservation par zone

(SPMS Objectif 10 : Tous les habitats et les sites essentiels pour les espèces migratrices sont recensés et font l'objet de mesures de conservation par zone, afin de maintenir leur qualité, intégrité, résilience et fonctionnement, conformément à l'application de l'Objectif 11 d'Aichi, étayées si nécessaire par une planification de l'utilisation des terres et une gestion des paysages respectueuses de l'environnement et à une échelle plus large.)

Des habitats et sites critiques pour les espèces migratrices ont-ils été identifiés (par exemple par un inventaire) dans votre pays ?

**CONSEIL :**

La CMS n'a pas de définition formelle de ce qui constitue un site ou un habitat « critique » pour les espèces migratrices. C'est aux compilateurs de rapporter toute interprétation qui pourrait être utilisée au niveau national, ou à eux d'utiliser des avis d'experts informés.

Quelques réflexions utiles sur la question peuvent être trouvées dans « **Réseaux écologiques: examen stratégique des aspects liés aux espèces migratrices** » présenté à la COP11 et l' « **Outil des réseaux de sites critiques** » développé sous les auspices de l'AEWA et de la Convention Ramsar

*Please select only one option*

- Oui, entièrement
- En partie - dans une large mesure
- Partiellement - dans une mesure faible ou modérée
- Non

Quelles sont les principales lacunes et priorités à combler, s'il y a lieu, afin de parvenir à une identification complète des habitats et des sites essentiels pertinents pour atteindre le Objectif 10 du SPMS ?

>>> - Insuffisance des moyens .

- Manque d'équipements des techniciens de terrain pour bien accomplir leurs missions.

La contribution du réseau d'aires protégées du pays à la conservation des espèces migratrices a-t-elle fait l'objet d'une évaluation ?

**CONSEIL :**

La « contribution » peut se rapporter aux types d'habitats, et/ou aux facteurs de couverture/répartition géographique, et/ou à la couverture d'espèces ou de groupes d'espèces prioritaires particuliers, et/ou aux facteurs concernant la connectivité fonctionnelle, et/ou à tout autre facteur jugé pertinent pour la réalisation de l'objectif 10 du SPMS. (Si vous disposez d'informations sur l'évaluation de l'efficacité de la gestion, veuillez ne pas les inclure ici, mais fournissez-les plutôt dans votre réponse à la question XIII.4).

*Please select only one option*

- Oui
- En partie / pour certaines aires
- En cours d'élaboration
- Non

Veuillez détailler :

>>> Dans la zone bien protégée, les espèces migratrices sont plus fréquentes par rapport à d'autres zones qui sont menacées. La protection du Parc National de la Rusizi a fait que les Oiseaux migrants trouvent une zone de migration.( Zone de migration des Oiseaux.)

Veuillez détailler :

>>>

Votre pays a-t-il adopté une nouvelle législation ou d'autres mesures nationales au cours de la période considérée en réponse à l'Article III(4) (a) de la CMS ("Les Parties qui sont des Etats de l'aire de répartition d'une espèce migratrice figurant à l'Annexe I s'efforcent: a) de conserver et, lorsque cela est possible et approprié, de restaurer ceux des habitats de ladite espèce qui sont importants pour écarter de cette espèce le danger d'extinction")?

*Please select only one option*

- Oui
- Non

Si oui, veuillez indiquer le titre ou toute autre référence (et la date) de la mesure concernée :

>>>

En ce qui concerne les aires protégées de votre pays qui sont importantes pour les espèces migratrices, des évaluations de l'efficacité de la gestion ont-elles été entreprises, pendant la période considérée ?

*Please select only one option*

- Oui
- En partie / pour certaines aires
- En cours d'élaboration
- Non

Veillez fournir une référence et/ou détailler ce qui est couvert :

>>>

Au-delà des aires protégées, d'autres mesures de conservation efficaces basées sur les aires sont-elles mises en œuvre dans votre pays d'une manière qui bénéficie aux espèces migratrices ?

*Please select only one option*

- Oui
- Non

Veillez détailler :

>>> Reboiser les zones dégradées en plantant chaque année les arbres forestiers et agroforestiers.

Veillez ajouter toute information particulière sur les mesures clés prises pour mettre en œuvre des dispositions spécifiques dans les Résolutions et Décisions pertinentes de la COP de la CMS, y compris par exemple :

**Résolution 12.7 (Rev.COP13)** sur les réseaux écologiques

**Résolution 12.13** sur les Aires Importantes pour les Mammifères Marins.

**Résolution 12.24** sur les réseaux d'aires Marines protégées dans la Région de l'ASEAN.

**Résolution 12.25** sur la conservation des habitats intertidaux et autres habitats côtiers.

**Résolution 13.3** sur les espèces de chondrichthyens

**Décision 116** sur les aires de conservation transfrontières pour les espèces migratrices

>>> Identification des zones à protéger pour les mammifère vivant dans les lacs aquatiques du nord , dans la rivière Ruvubu et dans la zone tampon du lac tanganyika .

## XIV. Services écosystémiques

(SPMS Objectif 11 : Les espèces migratrices et leurs habitats qui fournissent des services écosystémiques importants sont maintenus ou restaurés dans un état de conservation favorable, compte tenu des besoins des femmes, des communautés autochtones et locales, et des populations pauvres et vulnérables.)

Une évaluation des services écosystémiques associés aux espèces migratrices (contribuant à l'accomplissement de l'objectif 11 du SPMS) a-t-elle été entreprise dans votre pays depuis l'adoption du SPMS en 2014 ?

### CONSEIL:

L'expression "associée aux" espèces migratrices permet de rendre compte de toute évaluation qui couvre les services écosystémiques des écosystèmes, des habitats ou des assemblages d'espèces qui comprennent des espèces migratrices. La question n'est donc pas de s'attendre à ce que vous vous limitiez à des évaluations axées uniquement sur une ou plusieurs espèces migratrices.

Pour qu'une évaluation plus large de la biodiversité soit pertinente ici, les espèces migratrices concernées doivent apporter une contribution identifiable aux services écosystémiques concernés. Par exemple, des contributions à la sécurité alimentaire, à la pollinisation, au tourisme, aux valeurs culturelles ou à d'autres formes de services écosystémiques.

Notez également les aspects particuliers à prendre en compte qui sont spécifiés dans le libellé de l'objectif de la SPMS.

Pour la définition de la CMS de l'"état de conservation favorable", voir l'article I(1)(c) du texte de la Convention.

*Please select only one option*

- Oui
- En partie/ En cours d'élaboration
- Non

**Veillez détailler (y compris les références des sources, le cas échéant)**

>>> Le nombre des Touristes a augmenté suite à la restauration de certaines Aires Protégées. Ces aires protégées fournissent des écosystèmes considérables et population environnante en profite.

**Veillez détailler (y compris les références des sources, le cas échéant)**

>>>

## XV. Sauvegarde de la diversité génétique

(SPMS Objectif 12 : La diversité génétique des populations sauvages d'espèces migratrices est sauvegardée, et des stratégies ont été élaborées et mises en oeuvre pour réduire au minimum l'érosion génétique.)

Des stratégies pertinentes pour les espèces migratrices sont-elles élaborées ou mises en oeuvre pour minimiser l'érosion génétique de la biodiversité dans votre pays ?

### CONSEIL:

Les stratégies à prendre en considération au titre de cette section ne doivent pas nécessairement porter spécifiquement sur les espèces migratrices, mais être suffisamment pertinentes par rapport à l'objectif de sauvegarde de la diversité génétique des populations sauvages.

*Please select only one option*

- Oui
- Non

Veillez sélectionner les stratégies pertinentes:(cochez tout ce qui s'applique)

- Élevage en captivité
- Élevage en captivité et mise en liberté
- Recherche sur le typage génétique
- Les archives/ référentiels de matériel reproductif
- Other

>>>

Veillez décrire la stratégie de l'élevage en captivité :

>>>

Veillez décrire la stratégie de l'élevage en captivité et mise en liberté:

>>>

Veillez décrire la stratégie de la recherche sur le typage génétique :

>>>

Veillez décrire la stratégie des archives/ référentiels de matériel reproductif :

>>>

## XVI. Stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité

(SPMS Objectif 13: Des priorités pour une conservation et une gestion efficaces des espèces migratrices, de leurs habitats et des systèmes migratoires sont incluses dans l'élaboration et la mise en oeuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité en faisant référence, le cas échéant, aux accords et plans d'action de la CMS et à leurs organes d'exécution.)

La stratégie ou le plan d'action national pour la biodiversité (NBSAP) de votre pays, ou d'autres plans ou stratégies pertinents utilisés dans votre pays, abordent-ils explicitement les obligations de la CMS, les priorités en matière de conservation et de gestion des espèces migratrices, de leurs habitats et de leurs systèmes migratoires et la connectivité écologique ?

*Please select only one option*

- Oui  
 Non

a. Veuillez fournir un lien vers la stratégie ou le plan d'action ou une pièce jointe à la stratégie ou au plan d'action.

>>> -La stratégie Nationale et Plan d'Action sur la biodiversité, Le Plan National de Développement du Burundi 2018-2027.

b. Veuillez identifier les éléments du plan/stratégie qui sont particulièrement pertinents pour les espèces migratrices, et mettre en évidence toute référence spécifique aux instruments CMS/CMS

### CONSEIL:

Veuillez indiquer, dans la mesure du possible, les numéros de pages, de sections/paragraphes, etc. spécifiques.

>>> - Vision Nationale et principales directeurs : Identifier les menaces

(\* la déforestation, \*la surexploitation des animaux, \*la pollution, \*la prolifération d'espèces exotiques et \*les changements climatiques) et leurs causes (Prélèvement incontrôlé des ressources biologiques; Défrichement culturel et pratiques culturelles inappropriées ;Exploitation anarchique du sous-sol; Feux de brousse; Extension de l'habitat; Surpâturage; Chasse et pêche illicites).

Pour opérationnaliser cette vision, le Burundi adopte les principes directeurs suivants:

- L'élaboration d'une loi spécifique à la biodiversité et son application effective est un impératif pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité;
- La protection des écosystèmes transfrontaliers et la promotion du tourisme régional doivent entrer dans la droite ligne de l'intégration régionale de la biodiversité;
- La délimitation des principales réserves et la conservation de la biodiversité ;
- La sauvegarde du capital forestier;
- La lutte contre la pollution et les changements climatiques;
- La protection du sol;
- Reboiser les zones dégradées.
- La mise en place des structures de coordination des actions de conservation de la biodiversité doit être soutenue;

c. Veuillez ajouter des commentaires sur la mise en œuvre de la stratégie ou du plan d'action concerné.

>>> Faute de moyens insuffisants et le changement climatique, certaines activités n'aboutissent pas au bon résultat. ( moyens matériels et moyens financiers) .

Veuillez fournir des informations sur l'état d'avancement de la mise en œuvre d'autres plans d'action pertinents (espèce unique, groupe d'espèces, etc.), initiatives, groupes de travail et programmes de travail dans votre pays qui n'ont pas été abordés dans les questions précédentes.

Par exemple, AEMLAP, Grande Muraille verte, Défi de Bonn, Plans d'action pour les oiseaux, Plan d'action pour la protection et la conservation des baleines de l'Atlantique Sud, Groupe de travail sur l'énergie, Programme de travail sur le changement climatique et les espèces migratrices, etc.

>>> -

Veuillez décrire le suivi et l'efficacité des mesures prises en ce qui concerne ces plans d'action, initiatives, groupes de travail et programmes de travail pertinents et leur intégration dans la mise en œuvre d'autres accords internationaux pertinents.

### CONSEIL:

En répondant à cette question, les rédacteurs peuvent fournir des liens vers des rapports pertinents dans le cadre d'autres Accords.

>>> -

## XVII. Connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales

(SPMS Objectif 14 : Les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales qui présentent un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable des espèces migratrices et de leurs habitats et systèmes migratoires, ainsi que leur utilisation coutumière durable des ressources biologiques, sont respectées, sous réserve des dispositions de la législation nationale et des obligations internationales en vigueur, avec la participation pleine et entière des communautés autochtones et locales, contribuant ainsi à un état de conservation favorable des espèces migratrices et au maintien de la connectivité écologique et de la résilience de leurs habitats.)

Notez que les progrès réalisés pour atteindre l'objectif 13 du Plan stratégique tiennent compte des communautés autochtones et locales. En l'absence d'une définition nationale des "communautés autochtones et locales", veuillez vous référer au document de la Convention sur la biodiversité intitulé **Compilation des points de vue reçus sur l'utilisation du terme "peuples autochtones et communautés locales"**. " pour obtenir des conseils utiles sur ces termes.

Durant la période de rapport, des mesures ont-elles été prises dans votre pays pour favoriser la prise en compte des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales qui sont pertinentes pour la conservation et l'utilisation durable des espèces migratrices, de leurs habitats et systèmes migratoires ?

*Please select only one option*

- Oui
- En partie / dans certaines aires
- Non
- Non applicable

Durant la période de rapport, des mesures ont-elles été prises dans votre pays pour promouvoir et encourager la participation et l'engagement effective des communautés autochtones et locales à la conservation et à l'utilisation durable des espèces migratrices, de leurs habitats et de leurs systèmes migratoires ?

*Please select only one option*

- Oui
- En partie / dans certaines aires
- Non
- Non applicable

Si 'oui' ou 'en partie/ dans certaines aires' à l'une ou l'autre des deux questions précédentes, veuillez choisir les mesures qui ont été prises:

(cochez tout ce qui s'applique)

- Recherche et documentation
- Initiatives d'engagement (par exemple, dans le cadre de projets de développement)
- Reconnaissance formelle des droits
- L'inclusion dans les mécanismes de gouvernance (législation, politiques, etc.)
- Stratégies de gestion, programmes et plans d'action qui intègrent les intérêts traditionnels et autochtones
- Other

>>>

Veuillez détailler la mise en œuvre des actions concernées.

### CONSEILS:

Les réponses à ces questions peuvent impliquer des actions, des étapes, des programmes, des initiatives et/ou des activités décrites dans la documentation de la CMS, telles que celles décrites dans les Décisions **13.95** (Conservation et gestion du guépard et du lycaon), et **13.116** (Aires de conservation transfrontières pour les espèces migratrices).

>>> L'intégration de la communauté autochtone et locale dans la gestion des Aires protégées a montré qu'il y a un changement au niveau de l'état de la biodiversité.

Les activités réalisées autour et dans les Aires protégées par la population environnante ou les Autochtones vivant dans la zone où l'aire protégée est localisée ont contribué dans la gestion efficace des Aires Protégées ( Pare feux, reboisement de la zone dégradée,...).

Comment classeriez-vous les progrès accomplis depuis le précédent rapport dans votre pays pour atteindre l'objectif 14 du Plan stratégique pour les espèces migratrices ?

*Please select only one option*

- 1. Peu ou pas de progrès
- 2. Quelques progrès, mais il reste encore du travail à faire

- 3. Avancées positives ont été réalisées
- 4. Objectif atteint en grande partie (les connaissances traditionnelles sont pleinement respectées et il y a la participation effective des communautés)

Veillez détailler les progrès accomplis (le cas échéant).

>>> La gestion intégrée est l'une des solutions adéquates à la bonne gestion des Aires protégées. La majorité des communautés locales n'a pas des moyens pour satisfaire ses besoins primaires et secondaires et ils font recours dans une aire protégée proche pour couper les bois et ramasser des produits Forestiers non ligneux d'où la destruction de l'habitat et les espèces migratrices se déstabilisent. Alors en intégrant la population locale dans la gestion des AP , il y a une amélioration au niveau des résultats.

## **XVIII. Connaissances, données et renforcement des capacités**

(SPMS Objectif 15: Les bases scientifiques, l'information, la formation, la sensibilisation, la compréhension et les technologies concernant les espèces migratrices, leurs habitats et systèmes migratoires, leurs valeurs, leur fonctionnement, leur état et leurs tendances, ainsi que les conséquences de leur appauvrissement, sont améliorées, largement partagées et transférées, et efficacement appliquées.)

Au cours de la période de rapport, quelles mesures prises dans votre pays ont contribué à la réalisation des résultats définis dans l'objectif 15 du Plan stratégique pour les espèces migratrices? (Les réponses données dans la section V peuvent être pertinentes)

(cochez tout ce qui s'applique)

- Campagnes d'éducation dans les écoles
- Campagnes de sensibilisation du public
- Renforcement des capacités
- Initiatives de partage des connaissances et des données
- Évaluations des capacités/analyses des lacunes
- Accords au niveau politique sur les priorités de recherche
- Recherches menées par le monde universitaire, des organismes de recherche et d'autres parties prenantes concernées
- Autre (veuillez préciser)

>>>

- Aucune mesure n'a été prise

### **Veuillez décrire la contribution de ces mesures à l'atteinte des résultats définis dans l'objectif 15 :**

Les mesures prises peuvent inclure des actions, des programmes, des initiatives et/ou des activités décrites dans la documentation de la CMS, telles que les **Résolutions 13.3** (espèces de Chondrichthyens), **13.4** (initiative sur les carnivores africains), **13.5** (pollution lumineuse), **13.6** (déclin des insectes), et les **Décisions 13.37** (AEM LAP), **13.39** (prévention de l'empoisonnement des oiseaux migrateurs), **13.50** (Conservation des vautours d'Afrique-Eurasie), **13.90** (Conservation et gestion du lion d'Afrique), **13.95** (Conservation et gestion du guépard et du lycaon), **13.106** (Soutien au groupe de travail sur l'énergie), **13.110** (Gérer l'utilisation non durable de la viande d'animaux sauvages terrestres et aviaires) et **13.113** (Améliorer les approches à la connectivité dans la conservation des espèces migratrices).

#### **Campagnes d'éducation dans les écoles**

>>> Création des comités des clubs environnementaux dans les écoles primaires et secondaires, Pendant les vacances, les Élèves font des travaux de protection de l'environnement surtout les pare feu autour des Aires protégées et à la fin des activités, l'État prime les élèves pour les activités faites.

#### **Campagnes de sensibilisation du public**

>>> - Création des comités de gestion des Aires protégées afin de protéger les habitats des espèces migratrices ou tout autre animal ;  
- Un document de référence que le comité de gestion va utiliser ;  
- Élaboration des activités génératrices de revenus pour la population œuvrant autour des Aires protégées .  
- Adopter une approche proactive dans les efforts de conservation.

#### **Renforcement des capacités**

>>>

Initiatives de partage des connaissances et des données

>>> Renforcement des capacités des Gestionnaires des Aires Protégées sur le suivi écologique des animaux.

#### **Évaluations des capacités/analyses des lacunes**

>>> - Faible capacité dans l'identification et suivi écologique des animaux pour les écogardes de ces Aires Protégées.

- Manque de matériel et équipements pour une bonne gestion des Aires protégées.

#### **Accords au niveau politique sur les priorités de recherche**

>>>

#### **Autre**

>>>

Recherches menées par le monde universitaire, des organismes de recherche et d'autres parties prenantes

concernées

>>>

De quelle assistance (le cas échéant) votre pays a-t-il besoin pour se doter de capacités suffisantes pour s'acquitter de ses obligations au titre de la CMS et des Résolutions pertinentes de la COP ?  
(cochez tout ce qui s'applique)

- Soutien financier
- Assistance technique
- Éducation/formation/mentorat
- Développement d'autres compétences
- Fourniture d'équipement ou de matériel
- Échange d'informations et de savoir-faire
- Recherche et innovation
- Mobiliser l'effort bénévole (p. ex. la science citoyenne)
- Autre (veuillez préciser)

>>>

- Aucune assistance nécessaire

## XIX. Mobilisation de ressources

(SPMS Objectif 16: La mobilisation de ressources adéquates de toutes provenances, destinées à une mise en oeuvre effective du Plan stratégique pour les espèces migratrices, a effectivement augmenté sensiblement.)

Au cours de la période considérée, votre pays a-t-il mis à disposition des ressources financières ou autres pour des activités de conservation bénéficiant spécifiquement aux espèces migratrices ?

### CONSEIL :

Les "ressources" qui sont pertinentes ici peuvent être financières, humaines ou techniques. Outre le financement, des formes d'appui "en nature" telles que le temps du personnel ou l'infrastructure administrative pourraient être pertinentes, de même que le prêt de matériel, la fourniture d'installations de traitement des données, le transfert de technologie, les programmes de formation ou de tutorat et d'autres initiatives de renforcement des capacités. D'autres commentaires sur les questions de mobilisation des ressources dans le contexte de la CMS peuvent être trouvés dans le **Plan stratégique pour les espèces migratrices**, Chapitre 4.

D'autres exemples pourraient inclure la mise à disposition de ressources pour des actions, des étapes, des programmes, des initiatives et/ou des activités décrites dans la documentation de la CMS, telles que la **Résolution 13.4** (Initiative conjointe CMS-CITES pour les carnivores d'Afriques, et les **Décisions 13.23** (Mécanisme d'examen et programme de législation nationale, **13.25** (Etat de conservation des espèces migratrices, **13.32** (Chasse, prélèvement et commerce illicites d'oiseaux migrateurs dans l'EAAF), **13.36** et **13.37** (AEMLAP), **13.39** (Prévention de l'empoisonnement des oiseaux migrateurs), **13.41** (Voies de migration), **13.50** (Conservation des vautours d'Afrique-Eurasie), **13.69** (Tortues marines), **13.76** (Anguille européenne), **13.80** (Programme de travail mondial pour les cétacés), **13.90** (Conservation et gestion du lion d'Afrique), **13.95** (Conservation et gestion du guépard et du lycaon), **13.102** (Implications de la culture animale et de la complexité sociale pour la conservation), **13.106** (Soutien au groupe de travail sur l'énergie), **13.113** (Améliorer les approches à la connectivité dans la conservation des espèces migratrices), **13.120** (Participation des communautés et moyens d'existence), **13.122** (Conséquences de la pollution plastique) et **13.134** (Développement des infrastructures).

- Oui, mises à disposition pour des activités dans le pays  
 Oui, mises à disposition pour des activités dans un ou plusieurs autres pays  
 Non

A quels objectifs particuliers du **Plan stratégique pour les espèces migratrices**, et quelles initiative, plans et programme cela a-t-il contribué ? (Indiquez tous ceux qui s'appliquent).

>>> - Dans le nouveau code forestier, on a intégré quelques articles et a pour objectifs de mettre fin à la réduction du couvert forestier en pratiquant une gestion forestière durable, notamment grâce à la protection des forêts, à leur régénération, au boisement, au reboisement, à des efforts accrus en vue de prévenir la dégradation des forêts.

-mise en place des comités de gestion des Aires protégées,

-Délimitation des Aires protégées,

- Accroître sensiblement la superficie des forêts protégées par identification des nouveaux sites à protéger bénéfique pour les espèces animales y compris les espèces migratrices.

Veuillez indiquer si les niveaux globaux des ressources concernées sont identiques ou différents de ceux de la période précédente :

*Please select only one option*

- Augmentation  
 Le même  
 Diminution  
 Niveaux inconnus

Au cours de la période considérée, votre pays a-t-il reçu des ressources financières ou autres pour des activités de conservation bénéficiant spécifiquement aux espèces migratrices ?

*Please select only one option*

- Oui  
 Non

Veuillez sélectionner la (les) source(s) concernée(s) (cochez toutes celles qui s'appliquent):

- Banque multilatérale d'investissement  
 Le Fonds pour l'environnement Mondial (FEM)  
 Autre programme intergouvernemental  
 Secteur privé  
 Organisation(s) non gouvernementale(s)  
 Gouvernements/agences gouvernementales de chaque pays

>>>

- Other

>>>

A quels objectifs particuliers du **Plan stratégique pour les espèces migratrices**, et quelles initiatives, plans et programmes cela a-t-il contribué ? (Indiquez tous ceux qui s'appliquent).

- >>> - Faire la connectivité entre les aires protégées pour faciliter la migration des espèces animales.
- Éviter la consanguinité entre les espèces animales.

Quelles espèces migratrices ont bénéficié de ce soutien ?

- >>> Chimpanzés et Oiseaux.

Veuillez indiquer si les niveaux globaux des ressources concernées sont identiques ou différents de ceux de la période précédente :

*Please select only one option*

- Augmentation
- Le même
- Diminution
- Niveaux inconnus

Quelles sont les priorités les plus importantes en matière de mise en œuvre de la CMS qui nécessitent des ressources et un soutien futur votre pays durant les périodes de rapport ?

**CONSEIL:**

Veuillez tenir compte des réponses fournies dans HLS.3 lorsque vous répondez à cette question, le cas échéant, car elles peuvent être pertinentes.

- >>> -Amélioration du niveau de vie de la population environnante des Aires protégées afin de diminuer la pression sur ces Aires protégées qui sont des habitats de ces espèces migratrices.
- Délimitation de la zone tampon du Lac tanganyika et mesures de protection conformes aux objectifs de CMS.
- Renforcement des capacités sur la gestion des espèces migratrices .